



Allocution de la Mairesse

Rapport de la Mairesse

Le 21 novembre 2011

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je viens par la présente, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours du présent exercice. Ce document, qui informe la population sur la situation financière qui prévaut au sein de l'appareil municipal, fait le point sur les éléments suivants :

- Une rétrospective de l'année qui s'achève;
- Les finances municipales;
- Les perspectives 2012;
- La rémunération des élus.

Je dépose également ce soir la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, et ce, du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre dernier.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE QUI S'ACHÈVE

Cette année aura d'abord été marquée par la finalisation du vaste chantier du boulevard La Salle, dont les derniers aménagements ont été complétés en début d'été. À ce chapitre, comment passer sous silence la réussite quant à l'aménagement de cet important projet, reconnu à l'échelle nationale, et qui a mérité à la firme responsable de sa conception un premier prix d'architecture pour tout le Canada. Et cette réussite fait également consensus au sein de notre population.

Avec la fin des travaux survenus en début d'année, le pavillon Saint-Sacrement est maintenant réalité, permettant ainsi à une partie importante de notre population de jouir de locaux adéquats et qui répondent davantage à leurs besoins. Ce chantier a demandé d'y consacrer 1,8 M\$.

L'installation d'un terrain synthétique aux abords de la polyvalente des Baies est venue répondre aux souhaits des adeptes du soccer, du football et de l'athlétisme et leur permet de pratiquer leur sport sur une aire de jeu de premier plan. Y arriver aura nécessité un investissement de 2,9 M\$.

La construction du Carrefour maritime va bon train. Le bâtiment principal devrait être terminé d'ici la fin de l'année, alors que les travaux d'aménagement, quant à eux, seront effectués dès le printemps 2012. Lorsque complété, ce chantier fera en sorte que les adeptes du nautisme et toute la population de Baie-Comeau pourront s'approprier une zone maritime revampée et un accès au fleuve demandé depuis fort longtemps. Rappelons que ce projet est de l'ordre de 10,5 M\$.

Ce bâtiment sera aussi la « porte d'entrée » sur Baie-Comeau pour tous les croisiéristes qui arriveront dorénavant chez nous et représentera un ajout important dans l'offre de service que nous mettons de l'avant en ce qui concerne le développement des croisières. Son ouverture arrivera à point quant au volet des croisières, puisque nos confirmations à ce jour nous laissent entrevoir une augmentation appréciable du nombre de navires attendus en 2012.

Dans un autre ordre d'idées, le développement industriel a aussi fait l'objet d'une attention particulière de la part du conseil municipal, alors que nous avons consenti un investissement de plus de 2,5 M\$ pour aménager une nouvelle rue dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier, situé entre les deux secteurs, ce qui rendra accessibles 24 nouveaux terrains, permettant ainsi d'accueillir toute nouvelle entreprise désireuse de s'implanter chez nous. Précisons ici que certains de ces emplacements ont déjà trouvé preneurs.

2011 a été encore une fois une bonne année en ce qui concerne l'émission des permis de construction, dont la valeur à la fin octobre était de près de 29,7 M\$ soit plus de 2,4 M\$ qu'à pareille date l'an dernier.

La mise en chantier de la deuxième phase du Château Bellevue a certes influencé fort positivement ces données, en plus de répondre encore mieux à la demande de logements pour nos aînés.

De plus, cette année encore, la Ville de Baie-Comeau a injecté des fonds dans le Programme rénovation Québec, en association avec le gouvernement du Québec, pour un investissement total de 300 000 \$.

Enfin, le Programme d'accès à la propriété pour les jeunes familles, qui a pris fin le 1^{er} septembre dernier, aura permis, depuis son instauration jusqu'à ce jour, à 572 familles baie-comoises d'avoir accès à une propriété, ce qui représente pour la Ville un investissement de près de 1,5 M\$.

Au plan social, nous avons tenu en mai dernier notre seconde Journée citoyenne, ce qui concordait également avec l'ouverture du pavillon Saint-Sacrement. Ce moment de rencontres et d'échanges avec nos concitoyens s'est encore une fois avéré un vif succès.

D'autre part, c'est en janvier dernier que la Ville de Baie-Comeau mettait en branle le processus qui nous a conduits à l'adoption de notre première Politique de développement durable. Basée sur l'expression citoyenne et élaborée avec la participation d'un large éventail de groupes, d'associations et d'acteurs du milieu, cette politique guidera plusieurs de nos actions au cours des prochaines années.

LES FINANCES MUNICIPALES

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe Jacques Dubé, c.a., les états financiers vérifiés de l'année 2010, déposés en juin 2011, faisaient état d'un surplus d'opérations de 1 092 618 \$, les revenus se chiffrant à 77 585 512 \$, soit un montant de 61 512 738 \$ au chapitre des revenus de fonctionnement et 16 072 774 \$ en revenus d'investissements.

Au 31 décembre dernier, la dette municipale était de 106 M\$, alors qu'elle se situait à 81,6 M\$ un an auparavant, un écart attribuable à la concrétisation des grands chantiers réalisés par la Municipalité.

Bien entendu, cette situation a un effet sur nos finances publiques. Pour en amoindrir les effets, une gestion très étroite de notre budget de fonctionnement s'impose à chaque instant et nous devons questionner avec minutie chacun des postes de dépenses.

Cette rigueur manifestée devrait nous permettre d'afficher un surplus d'environ 1,2 M\$ au 31 décembre prochain, résultant d'économie de dépenses dans l'ensemble des services municipaux.

Rappelons que les prévisions budgétaires adoptées pour 2011 prévoyaient des dépenses de l'ordre de 64,2 M\$.

En ce qui a trait au rôle d'évaluation, il s'est apprécié au cours de l'année, pour s'établir actuellement à 1,433 G\$, soit 22 M\$ de plus que l'an dernier.

PERSPECTIVES 2012

Les effets négatifs de l'acquisition par Hydro-Québec du barrage, qui appartenait jusque-là à la Compagnie hydroélectrique Manicouagan, se feront sentir à partir de l'an prochain, nous privant alors d'un montant important en revenus de taxation.

De même, dû au déficit des diverses caisses de retraite, nos obligations actuarielles imposées par la loi concernant le régime de retraite de nos employés continueront de peser lourd dans la balance des charges qui nous sont imposées.

La croissance du service de la dette viendra également augmenter notre charge fiscale.

Le programme triennal d'immobilisations déposé pour les années 2011, 2012 et 2013 comprenaient des projets pour une valeur d'un peu plus de 70 M\$.

Le projet de la mise aux normes du réseau d'eau potable, qui nécessitera un investissement très important, pourrait débuter en 2012. Rappelons, qu'à la demande du ministère responsable, une révision complète de ce projet est en voie de réalisation, afin d'en revoir les coûts.

À la lumière de ce qui précède, il apparaît nettement que nous sommes confrontés à une situation où les contraintes imposées sur nos finances publiques sont nombreuses et ne manqueront pas d'avoir des impacts majeurs sur nos prévisions budgétaires au cours de la prochaine année.

Les défis qui nous attendent sont de taille. Notre planification financière de la prochaine année s'avère ardue. Malgré que nous mettions tout en œuvre pour en amoindrir les impacts pour nos concitoyens, il nous faudra toutefois faire face à l'évidence qu'une hausse de taxes appréciable sera inévitable.

De même, notre réflexion nous amènera également à revoir dans le prochain exercice budgétaire la tarification de certains services rendus – pensons à l'eau potable –, afin de faire en sorte que celle-ci corresponde davantage aux montants qui y sont réellement consentis. Il s'agit là du principe de l'utilisateur payeur.

Si nous voulons agir de manière responsable, la situation à laquelle nous faisons face nous conduira obligatoirement à revoir en 2012 le panier de services dispensés à la population et à questionner nos façons de faire, afin de diminuer nos frais de fonctionnement. Bien que nous ne puissions pas à ce stade-ci présumer des diverses avenues que nous devons emprunter pour garder nos finances à un niveau acceptable pour nos concitoyens, nous prenons l'engagement que notre analyse sera faite en tenant compte de leurs besoins, puisque nous les consulterons avant d'agir.

C'est notre engagement.

Christine Brisson

ANNEXE

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Toujours en respect avec la Loi sur les cités et villes, je dois également vous faire part de la rémunération versée aux membres du conseil municipal. Ainsi, chaque conseillère et conseiller reçoit un salaire de base de 12 185,68 \$, alors qu'il est de 72 313,80 \$ pour la mairesse, auquel s'ajoute pour cette dernière une allocation non imposable de 14 949,48 \$. Pour leur part, les autres membres du conseil bénéficient d'une allocation non imposable de 6 092,84 \$.

Pour ce qui est du maire suppléant, celui-ci se voit attribuer un montant de 100 \$ par semaine.